

### Les animations 0 à 3 ans

Les bébés lecteurs

**Mercredi 11 juillet à 10h45**

Atelier créatif

**Mardi 17 juillet à 10h00**

### Les animations 4 à 6 ans

**Vendredi 13 juillet de 10h00 à 11h30**

« La ronde des livres »

Suivi de la création de ton marque-page.

Lecture d'album et atelier créatif.

**Mercredi 18 juillet de 10h00 à 11h30**

« Cartes postales »

Atelier de scrapbooking.

**Mardi 24 juillet de 10h00 à 11h30**

« Mobile d'été »

### Les animations 6 à 8 ans

**Mardi 10 juillet de 10h à 11h30**

« Ton étrange héros »

Des bras tordus comme des branches, des yeux de chat, des corps bizarres : crée ton personnage de cinéma style Tim Burton.

**Mardi 17 juillet de 14h30 à 16h30**

« Cartes postales »

Atelier de scrapbooking.

**Mardi 24 juillet de 14h30 à 16h30**

« Poisson Pop Up »

Création d'une carte animée.

### Les animations + de 8 ans

**Vendredi 13 juillet de 14h30 à 17h00**

**Et Vendredi 20 juillet de 10h à 12h00**

« Détourner les pages ou L'art de recycler, déconstruire et réinventer le livre »

Création d'objets à partir de livres usagés.

**Vendredi 20 juillet de 14h30 à 17h00**

« bracelet tressé »

Atelier pâte polymère

## Juillet pour tous à la Bibliothèque

**Concert, ateliers créatifs...**

### Musique

**Vendredi 20 juillet à 19h00 :**

Concert de rock avec le groupe **Moriarty** :

« **Before Bob Dylan** »

Concert de rock de février 2012. Durée : 1h45.

### Ateliers créatifs pour adultes

**Samedi 7 juillet de 10h à 12h :**

Atelier patchwork (10€ auprès du prestataire)

**Mardi 10 juillet de 18h30 à 20h30 :** Argile polymère.

**Samedi 21 juillet de 9h à 12h :** Atelier scrapbooking

(10€ auprès du prestataire)

**A noter fermeture pour inventaire le mardi 4 juillet  
Et changement d'horaires du 1er juillet au 31 août**

### Horaires de la bibliothèque

Mardi et Mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h00 Vendredi : 10 h00 - 12 h00 et 16 h00 - 19 h00 Samedi : 9h00 - 12h00

Fermée au public le lundi et le jeudi. Et le samedi en août. [www.contybiblio.canalblog.com](http://www.contybiblio.canalblog.com)

## Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 11.04.2012 et approuvées lors du conseil du 29.05.2012

### I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 COMMUNAL :



Section de fonctionnement :

Dépenses :

1 110 835.01 €

Recettes :

1 243 981.04 €

Section d'investissement :

Dépenses : 367 683.31 €

Déficit reporté : 141 098.84 €

Dépenses RAR : 72 851.00 €

Recettes : 341 599.42 €

Recettes RAR : 49 640.00 €

Déficit 2011 : 167 182.73 €

Déficit après RAR : 190 393.73 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2011 communal et décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 de la façon suivante :

Report en section de fonctionnement : 153 334.01€

Affectation en investissement (art 1068) : 190 394.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2011 du Receveur Municipal.

### II – BUDGET COMMUNAL 2012 :

M. le Maire présente ensuite le Budget communal 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :

1 401 713 €

Section d'investissement :

534 570 €

Après avoir examiné les propositions de la Commission de Finances, et avoir pris connaissance des aides en nature consenties aux associations (mise à disposition de locaux, de matériel, aide en personnel, prise en charge des charges électriques, eau ...), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer à la Fraternelle l'immeuble 2 rue Guy de Ségonzac moyennant un loyer annuel de 3 600 €uros et autorise le Maire à signer le bail correspondant et d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour 2012:

L.S.P. (commission des fêtes)	8 000 €
F.N.A.T.H.	400 €
Gazman	600 €
Souvenir Français	170 €
Amicale donneurs de sang	170 €
Contynoises	10 000 €
Harmonie la Fraternelle	3 600 €
Badminton	170 €
Chorale Pourquoi Pas	170 €
Resto du Cœur	170 €
Banque Alimentaire	170 €
Ateliers du Val de Selle (concours national)	1 500 €
AP3C Route du Poisson	1 500 €
Les Enfants de la Lune	500 €
Les Améthyses	350 €
DS Girls	350 €
Archers de la Selle (concours national)	1 500 €
Gymnastique	170 €
Alcool Assistance	170 €
Yoga en Picardie	170 €
Futsal	350 €

M. le Maire présente à l'assemblée les éléments transmis par la Direction Générale des Finances Publiques en matière de fiscalité locale.

	Bases d'imposition	Taux 2012	Produit fiscal Impôts	Allocations compensatrices
Taxe d'habitation	1 166 000 €	12,51%	145 867 €	24 891 €
Taxe foncière bâti	859 800 €	10,12%	87 012 €	4 425 €
Taxe foncière non bâti	88 000 €	17,04%	14 995 €	5 301 €
C.F.E.	236 000 €	10,69%	25 228 €	4 562 €
		<b>TOTAL</b>	<b>273 102 €</b>	<b>39 179 €</b>
				<b>312 281 €</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux sans les augmenter.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le droit de place et de fixer le tarif à 50 €uros (au lieu de 40 €uros précédemment).

Le Jardin du Cœur d'insertion de Conty ayant cessé ses activités, le Maire propose à l'assemblée de diviser le terrain en jardins ouvriers loués à des particuliers. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et fixe la location de la parcelle à 50 €uros par an et par parcelle.

**III – LOTISSEMENT COMMUNAL HENRY DUNANT : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET 2012 :**



M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2011 du lotissement communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif puis le compte de gestion 2011 du Receveur Municipal.

M. le Maire présente ensuite le Budget 2012 du lotissement communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 12 979 €  
Section d'investissement : 141 228 €

M. le Maire rappelle qu'il avait été constaté des malfaçons au niveau des travaux de voirie définitifs, la situation de l'entreprise DELATTRE a donc été modifiée à la baisse en accord avec Monsieur DELATTRE sous le contrôle de l'ingénieur en charge du dossier à la D.D.T.M.. Il y a quelques semaines, Madame DELATTRE, par lettre recommandée, réclamait des intérêts moratoires. Le dossier est entre les mains des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2012 du lotissement communal tel qu'il est proposé.

**IV – ZONE D'AMENAGEMENT RUE DE LA GARE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 – BUDGET 2012 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2011 de la zone d'aménagement rue de la Gare. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2011 de la zone d'aménagement rue de la Gare, ainsi que le compte de gestion 2011 du Receveur Municipal.

M. le Maire présente ensuite le Budget 2012 de la zone d'aménagement rue de la Gare qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 134 036 €  
Section d'investissement : 134 036 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2012 de la zone d'aménagement rue de la Gare tel qu'il est proposé.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une modification du P.L.U. est en cours actuellement afin de faire évoluer le classement du secteur Aur qui s'appuie sur la rue de la Gare et la voie Saint-Martin. En effet, les bâtiments existants positionnés le long de la rue de la Gare ont été réinvestis par des équipements, des services, des artisans et il convient de modifier le classement de cette zone afin de poursuivre son développement.

M. le Maire informe l'assemblée que les permis de construire pour le salon de coiffure et de l'espace Fitness ont reçu un avis favorable de la Commission de Sécurité le 6 avril dernier.

**VI – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE CONTY :**

Dans le cadre du transfert de compétences scolaires à la Communauté de Communes, il arrive que la Commune intervienne, par le biais de son personnel, sur les structures ou les services scolaires. Il est donc nécessaire de se doter d'une convention qui permettra à la Communauté de Communes du canton de Conty de rembourser la Commune de Conty lorsque celle-ci engage des dépenses dans le domaine scolaire et inversement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante.



**VII – MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT :**

La population DGF de la Commune ayant été légèrement modifiée, il y a lieu de prévoir un avenant à la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif conclue entre le Département de la Somme et la Commune de CONTY.

Pour l'année 2012, le montant de la rémunération versée au Département est fixé à 390.72 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer.

**VIII – AUTORISATION VENTE DE FERAILLE :**

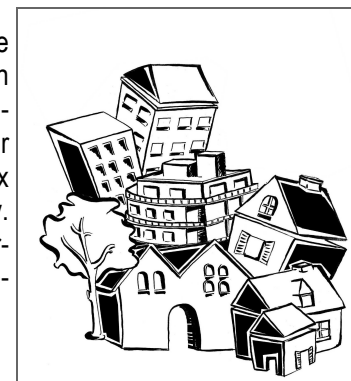
Afin d'éviter les apports en déchetterie facturés à la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la ferraille aux établissements LEFEVRE Serge de Quevauvillers et autorise le Maire à encaisser pour la commune les ressources correspondantes.



**X – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

**- LOCATION IMMEUBLE RUE DE LA GARE :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par un artisan en chauffage et sanitaire souhaitant s'installer sur Conty pour louer une partie de l'immeuble ex Point-Vert rue de la Gare à Conty. Préalablement à la location, certains aménagements sont à prévoir.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise le Maire à signer un bail de location avec les Ets DAVE moyennant un loyer mensuel de 700 Euros. Avant l'engagement des aménagements par la Commune, les Ets DAVE signeront une convention s'engageant à ne pas renoncer à leur souhait de location.

**- ACQUISITION DE TERRAIN :**

Dans le cadre de l'implantation de la nouvelle caserne de pompiers, M. le Maire s'est rapproché de M. Mme COTTU propriétaire du terrain retenu par le S.D.I.S. situé route de Belleuse. Les propriétaires sont favorables à la vente à condition que l'ensemble de la section ZK n°192 soit achetée par la Commune. Le prix de vente proposé est de 5 Euros le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition de la parcelle ZK n°192 à M. Mme COTTU moyennant le prix de 5 Euros le m², autorise le Maire à procéder à la division cadastrale par un géomètre, charge le Maire de se rapprocher de la Communauté de Communes afin de prendre en charge le terrain nécessaire à l'implantation de la caserne de pompiers dont les services concernent tout le canton et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet (document de géomètre, acte de vente, honoraires...).

De plus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'élaborer avec le cabinet d'architecture Seigneur d'Amiens, un projet de lotissement donnant sur la route de Luzières sur cette même parcelle.



**- ADHESION F.N.A.S.S.**

Mme VAN OOTEGHEM informe l'assemblée que le Conseil d'Administration du C.O.S. du personnel communal a décidé de ne plus poursuivre les œuvres sociales telles qu'elles étaient mises en place depuis 2 ans et souhaite revenir à l'ancien système, à savoir l'adhésion au F.N.A.S.S.

Le F.N.A.S.S. a pour but de favoriser l'action sociale au profit des personnels des collectivités territoriales en dispensant des aides pour des événements familiaux, des secours exceptionnels, des chèques vacances, des allocations..., en fonction de la composition familiale et des ressources. La cotisation réglementaire du F.N.A.S.S. est fixée à 1% des salaires nets imposables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Commune au F.N.A.S.S. et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

**X – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe l'assemblée que parallèlement au bulletin d'information de Conty, un livret rappelant les règles de « savoir vivre » sera prochainement édité. Il rappellera entre autres la réglementation sur le bruit, le stationnement, l'occupation du domaine public, les règles en matière d'urbanisme et de travaux...

M. MOYENS informe l'assemblée que l'ensemble des peupliers des marais a été confié à la Scierie de la Selle de Conty moyennant le prix de 18 Euros le m³. Les têtes de peupliers seront vendues aux particuliers en faisant la demande. Le Conseil Municipal fixe le prix des têtes des peupliers à 5 Euros le stère.

*Il vous est possible de consulter l'intégralité de ce compte-rendu sur le site internet de la ville de Conty ([www.ville-conty.fr](http://www.ville-conty.fr)), où d'en faire la demande à un Maire-adjoint.*